

AVIS DE PUBLICATION

Conformément à l'article L1133-1 du CDLD

Commune de Sambreville

Sanctions Administratives Communales (SAC).

L'Administration communale vous informe que, par décision du Conseil communal du 29 juin 2015, le Règlement Général de Police (RGP) a été modifié et a intégré pour partie la Loi du 24 juin 2013.

Le dossier est consultable les jours ouvrables jusque fin juillet au Service Secrétariat (rez-de-chaussée de l'Administration) du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h à 12 h. ainsi que sur le site Internet de la Commune. (www.sambreville.be)


Le Directeur général,
Xavier GOBBO




Le Député-Bourgmestre,
Jean-Charles LUPERTO